



Lettre d'informations semestrielle

Juillet 2019 – N° 8

Editorial,

Chers amis,

Convaincus que seule une attention sincère à l'autre dans notre monde de la chasse permet de garantir un réel mieux commun, nous la portons dans chacun de nos engagements et chacune de nos actions associatives.

C'est notre raison d'exister, c'est ce que nous faisons aujourd'hui, c'est ce que nous continuerons à faire demain en tant que défenseur de notre charte des chasseurs de Grand Gibier, et acteur pour un devenir d'une chasse durable et respectable.

C'est ce en quoi l'ADCGG-53 est singulière et reconnue comme telle dans le paysage associatif de la chasse en Mayenne et donne envie à de nombreux chasseurs de nous rejoindre.

Ce pacte qui nous lie à vous, amis et adhérents de notre association, nous avons voulu l'exprimer et le partager également avec nos invités détenteurs d'un plan de chasse de grands cervidés en Mayenne, lors de notre dernière assemblée générale qui s'est tenu dans le cadre magnifique du château de Bourgon.

Face aux enjeux sociétaux et économiques liés au développement des populations de cerfs et biches dans notre département, nous souhaitons, plus que jamais, apporter notre concours aux travaux de recherche et de veille sur la Grande Faune en Mayenne.

Vous alerter, vous orienter et vous accompagner au mieux de vos intérêts, sont les fondamentaux de notre association.

Ce nouveau numéro de votre lettre d'informations semestrielle, axé sur les grands cervidés, se veut le reflet de notre engagement et l'occasion de vous souhaiter une excellente trêve estivale, en attendant une nouvelle saison cynégétique pleine d'espoir et agréables moments entre amis.

Bien amicalement.

*Didier Leblanc
Président ADCGG-53*

SOMMAIRE

Editorial

Le mot du Président

A la une

Assemblée Générale du 22 Juin 2019

Actualités

Grand gibier en Mayenne

Conférence de Guy Bonnet

Le cerf en Mayenne

La vie de l'ADCGG53

Formation venaison

Brevet Grand Gibier

Siège social ADCGG-53:

3, Impasse des hortensias -53 000 LAVAL

Site internet : www.ancgg.org/ad53

Responsable publication : Didier Leblanc

DECATHLON

Partenaire officiel ADCGG-53

Assemblée Générale 2019

Notre Assemblée Générale s'est tenue cette année le samedi 22 Juin au château de Bourgon, chez Monsieur et Madame Ducatillon que nous remercions vivement pour avoir mis à notre disposition leur cadre de vie si magnifique. Après le rapport moral du président et le rapport financier du trésorier, **Stéphane Petit**, Directeur de la Fédération, nous a présenté la situation du Grand Gibier en Mayenne, dont nous avons repris dans cette lettre les éléments principaux.



Claude Charon, ayant accepté notre invitation pour participer à cette conférence, et représentant la chambre d'agriculture demanda alors fort légitimement à la Fédération des chasseurs et possesseurs de plan de chasse aux grands cervidés en Mayenne, de mener les actions concertées et nécessaires entre différentes parties pour ne pas avoir à subir de dégâts agricoles.

Favorable ou non à l'expansion des grands cervidés en Mayenne, chacun a pu en repartir avec connaissance des enjeux sociétaux et économiques s'y rapportant et la nécessité d'agir tous ensemble pour rechercher le meilleur équilibre possible entre capacité d'accueil et présence de ces animaux prestigieux dans notre si beau département.

Pour terminer, **Guy Bonnet**, Vice-Président national des chasseurs de Grand Gibier et Rédacteur en chef de la revue Grande Faune, *invité d'honneur* à notre Assemblée Générale, nous a exposé les enjeux sociétaux économiques liés à la colonisation de nouveaux espaces par les grands cervidés, y compris en Mayenne.

Intervention très appréciée de l'Assemblée.



Sanglier, tu es toujours dans le viseur...

Source FDCM

Prélèvements de sangliers



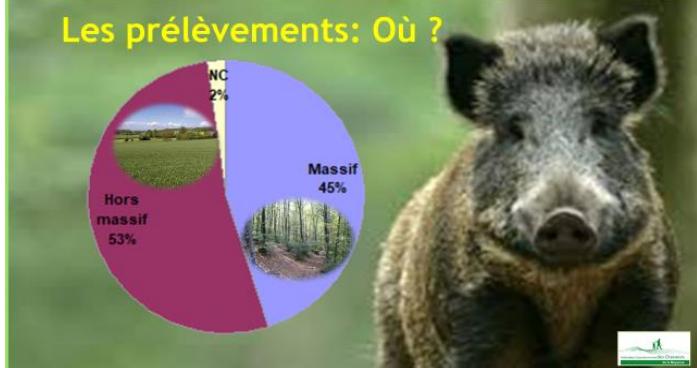
Les prélèvements: sex-ratio



Les prélèvements: classes d'âge



Les prélèvements: Où ?



RECOMMANDATIONS

ADCGG-53

Améliorer l'efficacité des chasseurs en organisant des battues performantes et des formations au tir en battue.

~~~~~

Avoir une arme bien réglée et en maîtriser parfaitement l'usage contribue à la sécurité de tous, mais c'est également respecter le gibier.

~~~~~

Développer de nouveaux modes de chasse complémentaires aux traditions locales.

~~~~~

Faire évoluer les consignes de tir pour n'épargner que la laie suitée, est un facteur clé pour maîtriser les populations de sangliers.

~~~~~

Sortir de l'artificialisation en limitant l'agrainage au périodes de cultures et diminuer les lâchers à vocation commerciale.

~~~~~

Lutter contre les « effets réserves » en exerçant une pression adaptée aux territoires

~~~~~

Conclusion, la bonne méthode c'est chasser comme il faut et quand il le faut !

Chevreuil, toujours plus...

Source Stéphane Petit (FDCM)

CAPREOLUS MAIS QUI ES TU DONC POUR TE PORTER SI BIEN ?

Alimentation

50% de végétaux semi-ligneux
Ronce, lierre, framboisier, myrtille

30% de végétaux ligneux

Chêne, charme, frêne, noisetier, sapin

10% de végétaux herbacés

Dicotylédones

10% de fruits forestiers

Glands, faines, châtaignes, pommes,
champignons

~~~~~

### Eau

Le chevreuil ne boit quasiment jamais et  
ne se souille pas, mais il nage  
parfaitement

~~~~~

Importance du biotope

Milieu pauvre

3 à 5 têtes/100 ha

Milieu moyennement riche

5 à 10 têtes/100 ha

Milieu riche

10 à 20 têtes/100 ha

~~~~~

### Effets d'une surpopulation

Diminution de la masse corporelle des  
animaux, les jeunes en premier

Augmentation de l'âge de la  
reproduction

Diminution des naissances

Baisse de la survie des faons

Baisse de la longueur de la mâchoire  
inférieure

Augmentation du parasitisme

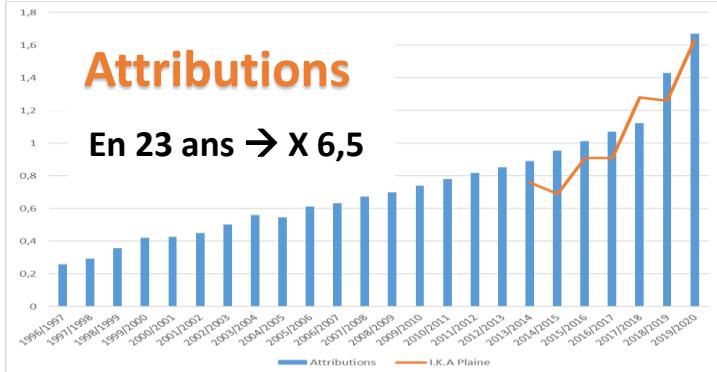
~~~~~

Recommandation ADCGG-53

Règle des 3 tiers nuancée selon territoire

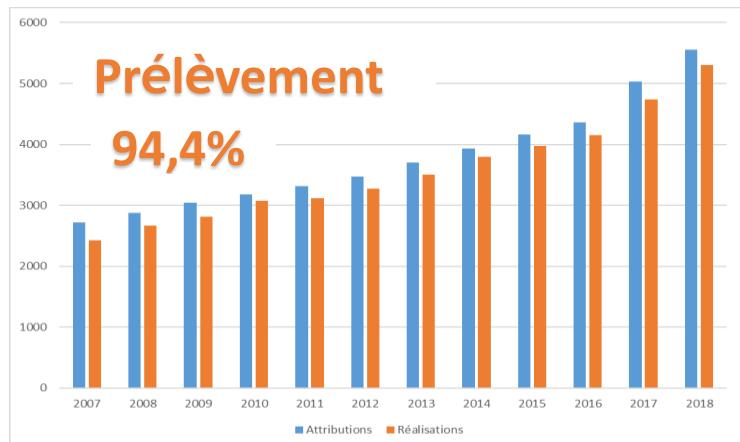
Attributions

En 23 ans → X 6,5



Prélèvement

94,4%



Prélèvements

54% de mâles
46% de femelles

Répartition

41% de brocards
32% de chevrettes
27% de chevrillards



Cerf et colonisation de nouveaux espaces

Conférence de Guy BONNET – Assemblée Générale ADCGG-53 du 22 Juin 2019

L'aire de distribution du cerf en France a globalement doublé en cinq décennies. L'espèce occupe aujourd'hui la moitié de la forêt nationale, soit environ 8 millions d'hectares. Cette expansion géographique, d'abord due à une politique de repeuplement, s'est poursuivie par la colonisation naturelle de nouveaux territoires.

Les déplacements des animaux sont influencés par des facteurs démographiques, sociaux, alimentaires, ou environnementaux. Causes qui peuvent se cumuler. Il faut distinguer la colonisation – qui est un départ du domaine natal sans retour – des mouvements saisonniers ou de migrations d'une vallée à une autre, par exemple en milieu montagnard. Les raisons qu'ont les cervidés de se disperser depuis leur secteur initial peuvent être :

- ✓ *La recherche d'une meilleure capacité d'accueil, une trop forte densité d'animaux entraînant une malnutrition (c'est la seule raison avancée par les « ennemis » du cerf)*
- ✓ *Des dérangements cumulatifs dont l'origine est presque toujours une pression de chasse trop forte. N'oublions pas que l'espèce sélectionne son domaine vital plus sur la sécurité que sur les potentialités nourricières. C'est ainsi que des animaux s'installent en milieu péri-urbain ou dans des boqueteaux au milieu des plaines cultivées.*
- ✓ *Une variation importante de l'habitat générée par le changement climatique et les obstacles perturbateurs de l'urbanisme.*
- ✓ *La quête d'un succès reproducteur : c'est la dispersion génétique pour éviter la consanguinité entre animaux apparentés ou trouver davantage de chances de succès au brame.*

Chez le cerf, un peu comme chez les humains, ce sont les aînés qui assurent la sécurité, la transmission des « traditions » et les jeunes qui partent à la découverte, repoussent les limites, vont « faire famille » ailleurs. En front de colonisation, on trouve presque toujours des jeunes mâles (daguet, 2^e ou 3^e tête), classe d'âge très mobile avant de se fixer sur un domaine vital qui comprendra généralement un secteur de rut et une zone de refait des bois.



Statut social des animaux dispersants

En début de dispersion, on trouve presque toujours des jeunes mâles, et probablement des animaux en bonne condition physique et au tempérament exploratoire (un faon mâle marqué à la Petite Pierre, en Alsace, a été prélevé dans sa 3^e année en Allemagne à 60 Kms de son aire d'élevage.

Ce sont la plupart du temps des bichettes, biches adultes ou des cellules matriarcales complètes qui rejoignent ces mâles. On évoque habituellement le comportement philopatrique des biches, attachées à leur territoire de naissance, mais il faut bien que des femelles retrouvent les mâles colonisateurs pour former de nouvelles populations !

Le flou règne car la dynamique et les capacités de dispersion du cerf restent trop peu étudiées par les chercheurs, surtout polarisés depuis quelques années par l'impact de la faune sur la forêt. Notons aussi que l'expansion d'une population de cerfs se fait en tâches d'huile, et non pas de manière concentrique comme chez le chevreuil avec l'émigration printanière des yearlings. Ces extensions provoquent parfois des jonctions entre des noyaux de population déjà existants.*

* Jeunes animaux dans leur seconde année.

Problèmes posés par la colonisation

Le décalage entre la fixation d'animaux sur un territoire conquis et sa perception par l'homme est parfois important. A ce titre l'apparition d'une place de brame constitue un bon révélateur géographique. Devant le fait accompli, les réactions des propriétaires, exploitants, chasseurs peuvent varier du tout au tout allant de l'acceptation au refus. L'intolérance est plutôt de règle chez les forestiers et les agriculteurs par crainte de dommages dans les régénérations ou les cultures. DDT, Chambres d'agriculture, fédérations des chasseurs se montrent également souvent très réservés sur l'extension naturelle du cerf. Une volonté d'éradication se traduit par l'attribution de bracelets indifférenciés sur demande, parfois gratuits ou payables seulement en cas de prélèvement. Tout animal vu peut être abattu. Le procédé semble plutôt contre-productif, les attributaires cherchant souvent et avant tout à tirer les coiffés !!! Alors, on en arrive parfois à n'accorder que des biches, ce qui ne déchaîne pas l'enthousiasme des chasseurs...

La concurrence inter-spécifique

La colonisation du cerf peut aussi poser un problème de cohabitation entre espèces. En forte densité, les espèces lourdes et tondeuses de la végétation (cerf, mouflon) nuisent aux espèces plus sélectives dans leur alimentation (chevreuil, chamois).

Cerf et chevreuil fréquentent les mêmes milieux mais ont des exigences biologiques et éthologiques très différentes. Le chevreuil pâtit de l'altération voire de la disparition du sous-étage forestier, ligneux et semi-ligneux, consécutive à une pression importante des grands cervidés. Sédentaire, il ne va pas chercher loin ce qu'il ne trouve plus sur place. Poids moyen des animaux, fécondité des chevrettes, survie des jeunes diminuent : la population stagne ou régresse. A l'inverse une forte réduction de la population des grands cervidés provoque une « explosion » des chevreuils. Il faut se faire une raison : si en densité raisonnable, les deux espèces cohabitent aisément, on ne peut pas avoir beaucoup de cerfs et beaucoup de chevreuils sur un même territoire sans problème pour les seconds.



En cas de colonisation du cerf, il peut être légitime de privilégier une espèce « autochtone » comme le chamois en montagne ou le chevreuil ici et là.

Quelle solution ?

Que penser de la décision de ne pas accepter une espèce dans un espace décrété ?

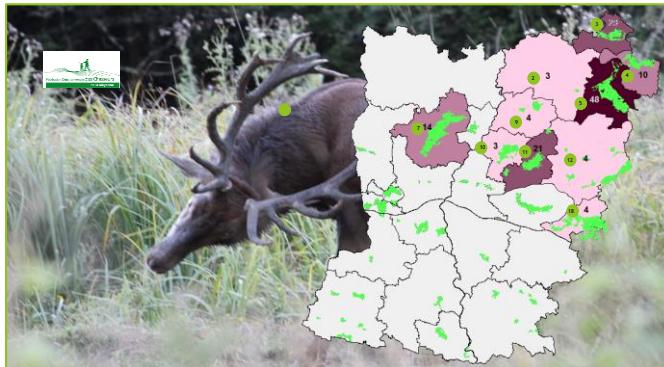
D'abord le secteur est difficile à délimiter et la notion d'éradication choque l'opinion publique. Et puis une contradiction majeure apparaît entre la mise en place de la trame verte et bleue (par l'intermédiaire des schémas régionaux de cohérence écologique) et la décision de « zoner » le cerf. D'un côté on favorise la circulation, de l'autre on proscrit la présence. On installe des bio-ponts (avec l'argent public) et on interdit aux cervidés de les emprunter. On veut moins de cerfs dans les noyaux et on n'en veut pas hors noyaux ! Cohérence bien incohérente...

Il semble que sauf secteur vraiment sensible, la meilleure solution soit une application d'un plan de chasse très réactif au niveau de dégâts, et celle de la règle des 3 tiers, avec des nuances locales car il se crée vite des concentrations inhérentes à une espèce qui occupe l'espace de façon toujours hétérogène.

Cela doit s'accompagner d'une information et d'une formation des chasseurs locaux afin qu'ils apprennent à connaître une espèce « nouvelle » qu'ils vont devoir gérer. Les ADCGG peuvent s'impliquer dans cette tâche aux côtés des services fédéraux des départements concernés. Dans les milieux urbains où les risques de collision et d'accidents sont grands, on pourra solliciter l'intervention des louvetiers pour tenter de résoudre une situation délicate.

Cerf et colonisation

- Situation en Mayenne -

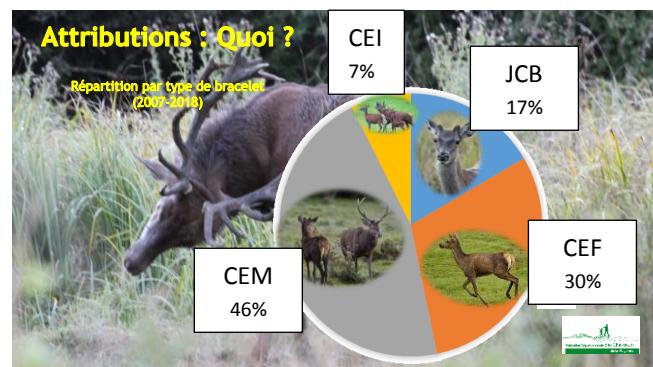


Localisation du cerf en Mayenne

Autour des années 2000, le cerf était installé en forêt, seulement sur la frange sarthoise de notre département et à l'extrême Nord-Est, en bordure de l'Orne. Ces noyaux se sont aujourd'hui étendus au massif de Hermet, la forêt de Mayenne, les forêts de Charnie, Pail et des Vallons. Il arrive également de plus en plus souvent d'en rencontrer en milieu de plaine, toujours au Nord du département.

Les dégâts générés par cette espèce en agriculture restent à ce jour anecdotiques, mais il en convient pas moins d'être très attentif à l'évolution et ses conséquences. Claude Charron, représentant de la Chambre d'agriculture à notre assemblée générale nous a alerté sur la nécessité d'anticipation afin de ne pas renouveler certaines erreurs du passé.

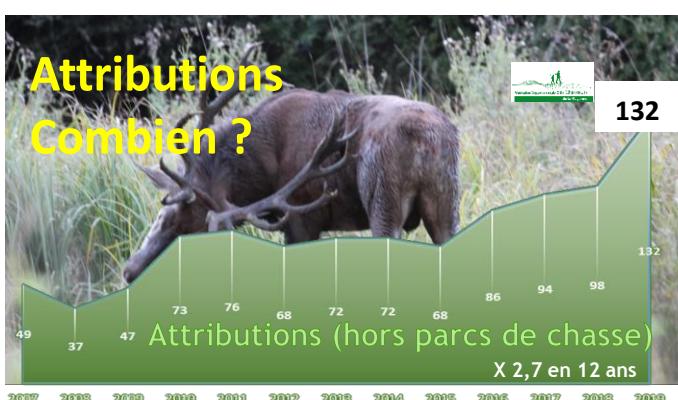
Sachons donc préférer le prélèvement d'une biche à un cerf lorsque nous voyons progresser doucement mais sûrement l'effectif global sur notre territoire, seul moyen de contenir les populations ...



Conclusion

Le cerf est une espèce emblématique. Sa présence gêne dans une nature exploitée, domestiquée, fragmentée. Mais sa mobilité, son vaste domaine vital, sa forte capacité de colonisation en font un des meilleurs indicateurs des continuités écologiques, forestières et inter-forestières. Pourquoi le cerf n'aurait-il pas droit au respect de son éthologie ? Les métapopulations ont absolument besoin d'échanges génétiques, garants de leur diversité et de leur pérennité. Encore faut-il que l'environnement soit favorable à la dispersion. La colonisation doit rester possible malgré les barrières souvent infranchissables que les réseaux de communication et l'urbanisation multiplient de façon irréversible. D'où l'importance majeure de la conservation ou de la restauration des connectivités du paysage et de l'édition d'écopoints efficaces.

Le cerf est une espèce « parapluie » : ce qu'on fait pour elle se révèle utile pour tout un cortège d'autres espèces, très variées.



*Quand le cerf passe, tout passe...
Guy Bonnet*

**Tout droit de reproduction réservé à ANC GG
et ADC GG-53**

VIE DE L'ADCGG-53

Formation Venaison...

Le temps d'une matinée se terminant par un repas convivial pris entre amis, nos différentes sessions de formation à la connaissance de la venaison et l'art de la cuisiner ont également été source de plaisir à se rencontrer. Une fois n'est pas coutume nos amis chasseurs y ont souvent été accompagnés de leur épouse.

Merci à Georges Boulanger et Jean-Marie Chapin pour leurs précieux conseils et suggestions culinaires sans lesquels cette formation ne serait pas aussi chaleureuse. La prochaine session se déroulera le 21 Septembre 2019 au restaurant de la Marjolaine, à Moulay.

Il reste encore quelques places pour les personnes intéressées. Inscription auprès de :

Didier Leblanc – tél : 07 78 12 06 71



Promotion Brevet Grand Gibier 2019...

Félicitations à nos 5 heureux lauréats qui sont venus s'ajouter aux 115 déjà brevetés de la Mayenne. Remerciements aux organisateurs, intervenants et formateurs pour la qualité dispensée lors de cette formation....



Didier Leblanc et Raphael Santoro, entourés de Jean Derenne, Benoît Maurice, Maxime-Louis Morin, Antonio Marques Da Costa et Roland Jéhanin en médailloin, heureux lauréats au brevet 2019, pour la Mayenne.